



**ASSOCIATION OUEST AFRICAINE  
DES HAUTES JURIDICTIONS  
FRANCOPHONES (AOJ - HJF)**

Colloque International sur  
« L'Etat de droit et la séparation  
des pouvoirs »,  
Cotonou, 13 - 15 janvier 2004

**DECLARATION  
DE  
COTONOU**



**IFES**  
INTERNATIONAL FOUNDATION FOR  
EDUCATION AND SCIENCE  
EXTENDING THE REACH OF LEARNING

## Préambule

Poursuivant son objectif principal d'intégration juridique et judiciaire pour le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace francophone africain, l'AOA-HIF, dans le cadre des activités commémoratives de son 5<sup>ème</sup> anniversaire, a organisé au Palais des Congrès de Cotonou les 13, 14 et 15 janvier 2004 un colloque international sur le thème : « L'Etat de droit et la séparation des pouvoirs. »

Ce colloque a eu pour objectifs :

1. de promouvoir une meilleure compréhension des rôles complémentaires des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans le cadre d'une démocratie

constitutionnelle soumise à l'Etat de droit ;

2. d'identifier et de répertorier les obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire et les goulots d'étranglement à une vie démocratique saine basée sur l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs ;

3. d'identifier des approches communes de solution et des mécanismes d'amélioration du système ;

4. de promouvoir un mécanisme uniforme pour le contrôle et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de réformes prioritaires visant à renforcer l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs et l'indépendance et l'intégrité judiciaires.

### **Les participants,**

Venus de l'espace francophone africain, de France, des USA et du Canada, issus des milieux judiciaires, universitaires, parlementaires, gouvernementaux et de la société civile,

### **Réitérant**

leur adhésion aux idéaux énoncés dans les Déclarations de Cotonou du 14 septembre 1991 et du 6 décembre 2000, celle du Caire du 1<sup>er</sup> novembre 1995, celle de Bamako du 3 novembre 2000 et celle d'Abuja du 7 février 2003 consacrant la primauté du droit, la séparation des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire pour le renforcement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit,

